EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2024 / N°7

SEANCE du 11 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : **ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, MANENT Corinne.**

Absents excusés : MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle
LASSAGNE Cécile, REBOUL Grégory

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe :

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint Technique Principal de 1ème classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à partir du **01.09.2024**.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.09.2024,

Filière : Technique, Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Principal de 1ère classe : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 - 3

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 15.04.2024

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 15.04.2024
Et de la réception en Préfecture le 15.04.2024

Le Maire